

Discours prononcé à l'occasion de la signature du Mémorandum d'Accord pour l'organisation de la 29^e édition du Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme entre le Centre for Human Rights, l'Université Virtuelle de Sénégal et l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, le 18 octobre 2019, Dakar, Sénégal, par Frans Viljoen, Directeur du Centre for Human Rights.

Cher Coordonnateur de l'Université Virtuelle du Sénégal, Prof Moussa LO, cher représentant du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop, Prof Samba THIAM, Cher responsable du Pole SEJA, Pr. Jean Louis CORREA, tout protocole observé.

Le Concours et Sénégal

Tout d'abord, merci beaucoup pour votre accueil chaleureux. Je suis très impressionné par les arrangements, vos installations et votre engagement à faire de notre collaboration un succès réel.

Je suis convaincu que dans un peu plus de 9 mois, lorsque plus de 200 étudiants et professeurs – de tout le continent -- arriveront ici pour le 29^e Concours, ils seront également impressionnés par votre accueil et votre professionnalisme.

Comme vous le savez, le Concours Africain est un des plus important rassemblement des étudiants, des universitaires et des juges sur le thème des droits de l'homme en Afrique. Cet événement annuel rassemble toutes les Facultés de Droit en Afrique, dont les meilleurs étudiants plaident un cas hypothétique sur les droits de l'homme comme s'ils étaient devant la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Le Concours Africain vise à préparer, de façon continue, de nouvelles générations de juristes pour plaider des cas de violations présumées des droits de l'homme devant la Cour Africaine.

Le Concours avait déjà eu lieu au Sénégal. Il y a douze ans, en 2007, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis était l'hôte de l'événement. Jusqu'à présent, le Concours a été organisé dans 17 pays. Seuls quatre pays - l'Afrique du Sud, le Ghana, le Mozambique et la Zambie - ont accueilli le concours plus d'une fois.

Le Sénégal rejoint maintenant ce groupe, quand, en 2020, le Concours Africain sera accueilli encore une fois au Sénégal, mais cette fois par l'Université Virtuelle du Sénégal et l'Université Cheikh Anta Diop, en collaboration avec le Centre for Human Rights.

Quatre raisons

Le Concours de 2020 promet d'être spécial, pour plusieurs raisons. J'en énumère quatre.

Premièrement: Ce sera la première fois que le Centre for Human Rights co-organisera l'événement avec *deux* universités - l'Université Virtuelle du Sénégal et l'Université Cheikh Anta Diop (Université de Dakar). Nous espérons que ce sera une collaboration très fructueuse.

Deuxièmement: Nous espérons également voir la participation la plus large possible des universités francophones et lusophones. Bien que le Concours Africain vise à être panafricain dans sa portée, la majorité des universités participantes viennent de pays anglophones. Nous espérons que l'organisation du Concours Africain dans un pays francophone de premier plan – le Sénégal -- attirera la participation d'un plus grand nombre d'universités francophones. On pense en particulier aux voisins proches, tels que le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie, qui n'ont pas participé fréquemment dans le passé. On pense aussi aux toutes les universités du Sénégal ayant une facultés de droit.

Troisièmement: Le Centre for Human Rights collabore déjà avec une université sénégalaise, Gaston Berger du Saint Louis. Nous sommes très heureux de formaliser un partenariat avec vos deux universités. Nous espérons que cette collaboration va inspirer une coopération plus soutenue à l'avenir. De même, 2020 fournit l'occasion d'inclure les universités lusophones de la sous-région, de Guinée-Bissau et du Cap-Vert.

Quatrièmement: Le Centre for Human Rights a choisi 'Technologie et Droits de l'Homme' comme thème pour l'année 2020. Nous espérons que le Concours sera l'occasion d'explorer davantage ce thème, tant dans le cas hypothétique que lors de la conférence.

Au travail !

Aujourd'hui marque la fin du début de la préparation de l'événement qui aura lieu le 3 à 8 août 2020. Beaucoup d'efforts ont déjà été investis dans cette entreprise commune. Vos deux collègues ont par exemple assisté au Concours au Botswana pour se familiariser avec les aspects de l'organisation. Et le Mémoire d'accord a été rédigé.

Mais c'est après aujourd'hui, que le véritable travail commence, y compris la rédaction de la première version du cas hypothétique, et la collecte de fonds.

Je vous souhaite le meilleur des préparatifs et espère une collaboration très fructueuse. Encore une fois, merci beaucoup de nous avoir permis de travailler avec vous dans ce projet important.